

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 26 mars 2018
Séance du 20 février 2018

16 Contrat de Ville - Programmation 2018

Etai^{ent} présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, Mmes JAJAN, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etai^{ent} absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ABBADI	Pouvoir à :	M. BELMHAND
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme LEHNER	Pouvoir à :	M. LEMAIRE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOUADDI, M. ASSAMTI, Mme MEHADJI 3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM AKABLI, SERTAIN 2

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint expose :

La Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a introduit la réforme de la politique de la Ville. La mise en œuvre de cette réforme s'est traduite concrètement sur notre territoire par la signature du contrat de ville le 6 juillet 2015. Ce contrat de ville fixe les objectifs pour réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire.

Co piloté par l'Etat et l'agglomération Creil Sud Oise, un appel à projets a été lancé en septembre 2017 pour recueillir les projets des associations et des collectivités. Cet appel à projets 2018 vise à soutenir des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés et structurés autour de 3 piliers (avec une priorité pour le dernier pilier en 2018) :

- la cohésion sociale,
- le renouvellement urbain et cadre de vie,
- le développement économique, emploi et formation,

Les projets présentés devaient avoir un caractère innovant et/ou structurant pour le territoire. Ce caractère a été apprécié par l'Etat et les collectivités de l'agglomération creilloise au regard de la réponse apportée aux besoins des quartiers, de la qualité de la participation des habitants à l'élaboration ou à l'animation du projet et de la recherche d'une cohérence avec les actions conduites au sein du territoire.

maintenant !

Dans le cadre de cet appel à projet, 36 actions ont été proposées à l'échelle de Creil par les services municipaux, le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que les associations creilloises telles que le centre social Georges Brassens, Femmes Sans Frontière, le COVAL, Coup de pouce scolaire....

Dans cette programmation 2018, 5 actions nouvelles ont été retenues :

- Prévenir les discriminations et favoriser l'insertion professionnelle (CCAS) ;
- Tremplin jeunes (anciennement Plan citoyenneté) ;
- Les actions éco-citoyennes du vivre-ensemble ;
- Maison du Projet ;
- Garage solidaire.

De manière générale, les actions municipales sont orientées principalement dans le champ de l'éducation, de la santé et de la médiation culturelle, les actions associatives interviennent davantage dans le champ de l'accompagnement scolaire et de la vie de quartier. Le public ciblé par cette programmation 2018 concerne, en priorité, les jeunes, les familles et les publics les plus fragiles.

Le 8 février 2018, cette programmation a fait l'objet d'une concertation avec les services de l'Etat et les autres partenaires financiers de la ville lors du comité de programmation en sous-préfecture de Senlis.

Il vous est demandé d'approuver la programmation 2018 du contrat de ville ci-annexée.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi du 1^{er} août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu la signature du contrat de ville 2015/2020 de la communauté d'agglomération creilloise en date du 6 juillet 2015,
Vu la programmation 2018 du contrat de ville ci-annexée,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 20 février 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 4

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la programmation 2018 ci-annexée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 27 MARS 2018

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29.03.18.
et publication ou notification le 29.03.18.....
affiché le 27.03.18.....
CREIL, le 29.03.2018.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 29/03/2018
Reçu en préfecture le 29/03/2018
Affiché le 27/03/2018 
ID : 060-216001743-20180326-DLRG180326016-DE

[Faint, illegible text and a signature are visible in the lower right quadrant of the page.]